



PROJET DE PARC EOLIEN
LE RENARD

sur les communes de Bussière-Poitevine (87) et Adriers (86)

Table des matières

CHAPITRE 1. NOTICE EXPLICATIVE ET PAYSAGERE	4
1.1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS	5
1.1.1. LE SITE	5
1.1.2. NIVEAUX NGF IGN	5
1.2. LE PROJET DE PARC EOLIEN	6
1.2.1. DESCRIPTION DU PROJET	6
1.2.2. L'IMPLANTATION DES EOLIENNES.....	6
1.2.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EOLIENNES	6
1.2.4. LES POSTES DE LIVRAISON	7
1.2.5. L'ORGANISATION DU PARC EOLIEN	8
1.2.6. RACCORDEMENT ELECTRIQUE	8
1.3. L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	8
1.4. TABLEAUX DE SURFACES ET PARCELLES	10
1.5. POSTES DE LIVRAISON : COUPES ET FACADES	11
CHAPITRE 2. PLANS	12

CHAPITRE 1. Notice explicative et paysagère

La présente notice a pour objet de présenter l'état initial du terrain et de ses abords ainsi que les partis retenus pour l'aménagement afin d'assurer l'insertion du projet dans son environnement.

1.1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1.1.1. LE SITE

Le projet, porté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de Germainville, consiste en la **création d'un parc éolien nommé « Le Renard »** sur le territoire des communes de Bussière-Poitevine et Adriers.

Ces communes sont situées à la frontière entre les départements de la Vienne (86) et de la Haute-Vienne (87), à environ 60 km au Sud-Est de Poitiers et 70 km au Nord-Ouest de Limoges.

La commune d'Adriers, située dans le département de la Vienne, appartient à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ; tandis que Bussière-Poitevine, située en Haute-Vienne, appartient à la Communauté de Communes Haut-Limousin en marche.

Le site prévu pour l'implantation est situé dans un environnement bocager, sur des parcelles étant à l'heure actuelle des prairies ou des cultures.

La route nationale N 147, reliant Limoges à Poitiers, est à proximité immédiate du site. Celui-ci est traversé par la route départementale D4a (également nommée D112 après le passage dans le département de la Vienne) sur sa partie Sud.

Les constructions les plus proches du projet sont des lieux-dits accueillant quelques habitations. Citons par exemple Le Poumaret, Chez Champleau, Le Charraud, La Grande Ferrière ou encore Chez Lathus Bas.

La présente demande a pour objet l'implantation de **quatre (4) aérogénérateurs** (R1 à R4) destinés à la production d'énergie électrique et de **deux (2) postes de livraison** (PDL1 et PDL2).

1.1.2. NIVEAUX NGF IGN

L'implantation du parc éolien suit la logique de la géographie du site et les courbes de niveaux. Les niveaux NGF à chaque emplacement d'éolienne et de poste de livraison sont les suivants :

- Eolienne R1 = environ 224 m
 - Eolienne R2 = environ 223 m
 - Eolienne R3 = environ 217 m
 - Eolienne R4 = environ 215 m
-
- Postes de livraison 1 et 2 = environ 217 m

1.2. LE PROJET DE PARC EOLIEN

1.2.1. DESCRIPTION DU PROJET

Le parc éolien est composé de 4 aérogénérateurs d'une puissance nominale comprise entre 3,3 MW et 4,8 MW et de deux postes de livraison. La puissance totale du parc se situe entre 13,2 et 19,2 MW (selon le type d'éolienne choisi).

1.2.2. L'IMPLANTATION DES EOLIENNES

Les éoliennes s'inscrivent dans une aire à l'ouest de la forêt du Défant, dans des parcelles agricoles (cultures ou prairies) au sein d'un secteur bocager. Elles ont été placées dans une implantation rectangulaire, les distances entre les éoliennes deux à deux étant relativement homogènes.

1.2.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EOLIENNES

Deux modèles d'aérogénérateurs SIEMENS GAMESA de gabarit sensiblement équivalent sont envisagés par le porteur du projet :

- SG132 T114 (3,3 - 3,465 MW) de 180 m de hauteur en bout de pale à la verticale
- SG145 T107,5 (4,2 à 4,8 MW) de 180 m de hauteur en bout de pale à la verticale

Les dimensions des deux modèles sélectionnés sont précisées dans le tableau ci-dessous.

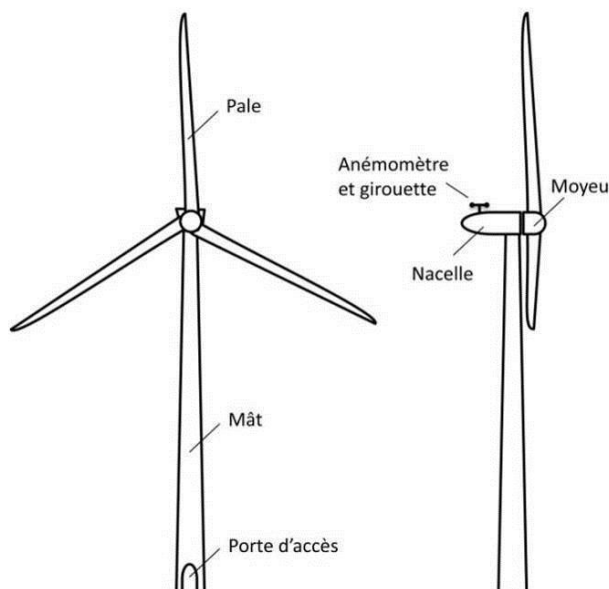


Figure 1 : Schéma descriptif d'une éolienne

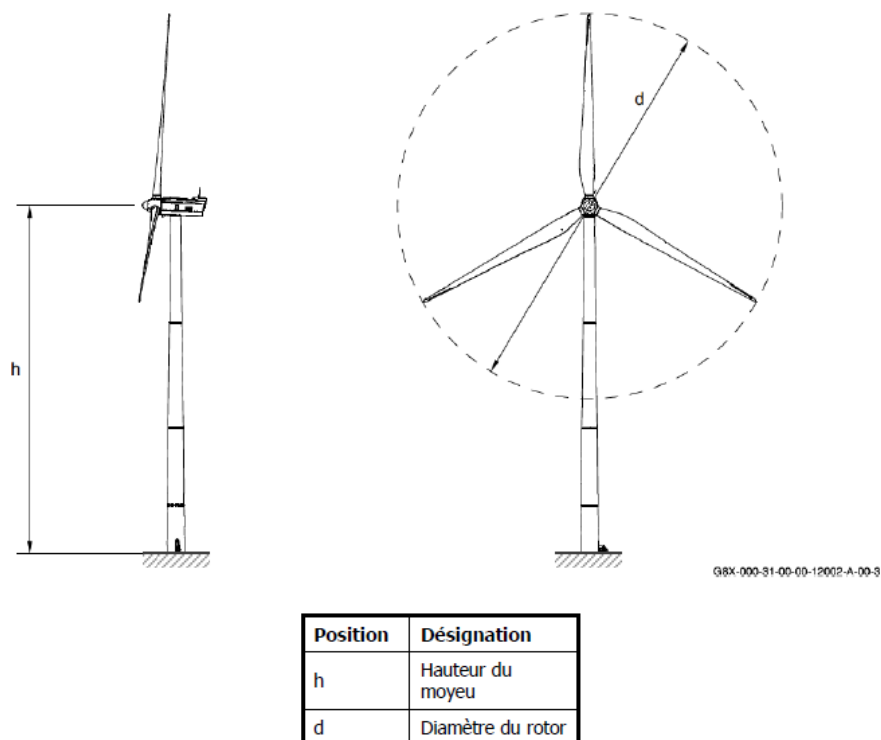


Figure 2 : Dimensions des éoliennes envisagées pour le projet

Modèle d'éolienne	Puissance unitaire (MW)	h (m)	d (m)	Hauteur totale (m)
SG132 T114	3,3 – 3,465	114	132	180
SG 145 T107,5	4,2 - 4,8	107,5	145	180

1.2.4. LES POSTES DE LIVRAISON

Deux postes de livraison seront implantés sur le parc éolien Le Renard. Les bâtiments seront installés côte à côte, sur une parcelle agricole le long de la route départementale D 4a.

Les dimensions d'un poste seront de 12 m par 4,3 m, soit une superficie de 51,6 m².

Le choix s'est porté sur cet emplacement pour plusieurs raisons :

- Bord de parcelle
- Facilité d'accès
- Faible sensibilité environnementale

Les postes de livraison regroupent l'énergie produite par toutes les éoliennes du parc avant de l'acheminer vers le réseau électrique national.

A l'emplacement des futurs postes de livraison, la terre végétale sera décapée. Une plate-forme en remblai compacté restituant le niveau du terrain naturel sera réalisée.

1.2.5. L'ORGANISATION DU PARC EOLIEN

Les pistes d'accès

Les éoliennes seront accessibles à partir de la RD 4a.

Depuis la RD 4a, les chemins agricoles existants seront réutilisés en priorité (au total environ 900 mètres linéaires).

Afin d'arriver au pied des éoliennes, des pistes seront créées (au total environ 1 400 mètres linéaires).

Les plates-formes

Chaque éolienne sera accompagnée d'une plate-forme d'environ 1 700 m², située au pied du mât, reliée au chemin d'accès. La réalisation de ces aires nécessite un décaissement de 40 cm, puis un remblaiement en grave concassée suivi d'un compactage. Ces plates-formes doivent être parfaitement planes et horizontales avec une pente inférieure à 1%. Elles seront maintenues en l'état pendant toute la durée de fonctionnement du parc éolien.

Les plates-formes des quatre éoliennes représenteront une surface de 6 804 m².

Les plates-formes des deux postes de livraison représenteront une surface de 450 m².

1.2.6. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Les éoliennes seront reliées entre elles par un réseau enterré de fibres optiques (suivi et contrôle de la production) et de câbles électriques (alimentation des auxiliaires et évacuation de l'énergie produite).

Les quatre aérogénérateurs seront raccordés aux postes de livraison via deux circuits raccordés à l'un des deux postes. Un poste accueillera la production des éoliennes R1, R3 et R4 ; l'autre accueillera la production de l'éolienne R2.

1.3. L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Le site s'inscrit sur les plateaux bocagers des Terres Froides et de la Basse Marche, sur des terres agricoles dédiées à l'élevage ovin et la culture céréalière. A l'Est, elle s'appuie sur la limite forestière de la forêt du Défant, tandis qu'au Nord, elle s'arrête un peu avant les étangs piscicoles du Ruisseau.

Les paysages du site sont dominés par des prairies pâturées ceinturées d'un bocage au maillage resserré avec des strates arborées et arbustives très dense. Le relief est relativement plat, sans ondulations topographiques notables. Globalement, les paysages ruraux du site sont des paysages bocagers fermés, qui traduisent une ambiance de campagne isolée et tranquille.

Bien que le périmètre d'étude présente une topographie relativement plane, la densité de la structure bocagère qui compose les paysages des plateaux ne permet pas d'avoir de larges échappées visuelles et de panoramas d'ensemble sur le territoire. Ainsi, le projet éolien du Renard est peu visible depuis les paysages éloignés, n'apparaissant que de façon partielle, dans le lointain (bout de pales ou partie de machine, se confondant souvent avec les motifs végétaux). Très ponctuellement, de plus larges vues apparaissent, un peu par surprise, lors de situations paysagère et topographique particulières : les rebords de plateaux, dans les basculements vers les vallées ; et les positions de belvédère, sur les reliefs de la Basse Marche.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les incidences paysagères sont plus fortes car l'emprise visuelle du projet est plus prégnante (les éoliennes peuvent être perçues sur presque toute leur hauteur).

Plusieurs éléments ont été mis en œuvre afin de favoriser la bonne intégration du projet :

- le projet s'inscrit au sein de parcelles agricoles pâturées ou cultivées, hors des espaces boisés ;
- une disposition en « bouquet » afin de réduire l'emprise visuelle depuis certains points de vue ;
- le nombre raisonné de machines (4 éoliennes),
- un éloignement aux habitations supérieur aux 500 m réglementaires (habitation la plus proche à plus de 750 m).

1.4. TABLEAUX DE SURFACES ET PARCELLES

EOLIENNE	COORDONNEES LAMBERT 93		COORDONNEES WGS84 *	
	X (m)	Y (m)	Longitude WGS84	Latitude WGS84
AEROGENERATEUR R1	535 469	6 575 257	0°51'49.8276" E	46°15'25.7616" N
AEROGENERATEUR R2	535 586	6 574 840	0°51'55.8216" E	46°15'12.3516" N
AEROGENERATEUR R3	534 843	6 575 085	0°51'20.8008" E	46°15'19.6380" N
AEROGENERATEUR R4	535 036	6 574 723	0°51'30.2760" E	46°15'8.0748" N

Tableau 1 : Coordonnées des éoliennes

(*) Le système de coordonnées utilisé par le porteur du projet pour définir la localisation des installations projetées est le Lambert93. L'autre système est ici donné à titre indicatif et n'a pas de valeur réglementaire.

EOLIENNE	ALTITUDE IMPLANTATION	ALTITUDE MOYEU (m)	DIAMETRE ROTOR (m)	HAUTEUR TOTALE (m)	COTE SOMMITALE (m)
	(m NGF)*	SG132/SG145	SG132/SG145	SG132, SG145	SG132, SG145
R1	224	338 / 331,5	132/145	180	404
R2	223	337 / 330,5	132/145	180	403
R3	217	331 / 324,5	132/145	180	397
R4	215	329 / 322,5	132/145	180	395

Tableau 2 : Altitudes des éoliennes (arrondies au mètre près)

INSTALLATION	COMMUNE	PARCELLE	SUPERFICIE DE LA PARCELLE (m ²)	SURFACE DE L'INSTALLATION (m ²)
R1	BUSSIERE-POITEVINE	E 603	11 925	19,7
R2	BUSSIERE-POITEVINE	E 597	52 546	19,7
R3	ADRIERS	D 571	80 161	19,7
R4	ADRIERS	D 405	37 820	19,7
PDL 1	BUSSIERE-POITEVINE	E 581	27 720	51,6
PDL 2	BUSSIERE-POITEVINE	E 581	27 720	51,6

Tableau 3 : Implantation parcellaire des installations

1.5. POSTES DE LIVRAISON : COUPES ET FACADES

2 VUE EN PLAN DE PDL

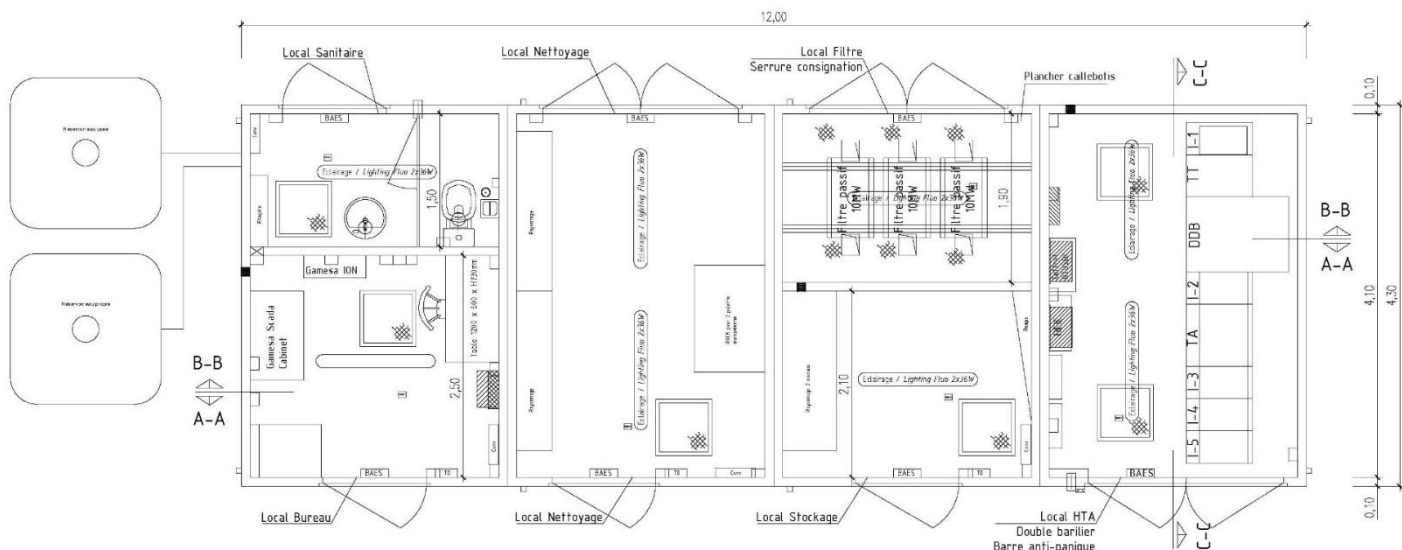


Figure 3 : Plan d'un poste de livraison

3 COUPE A-A

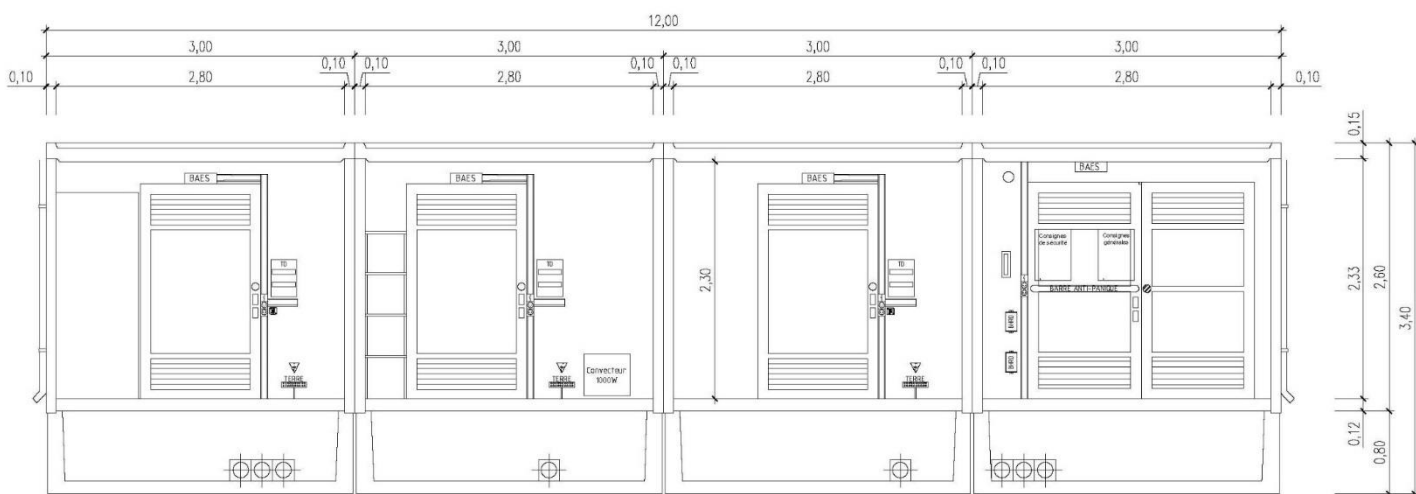


Figure 4 : Vue en coupe d'un poste de livraison

CHAPITRE 2. Plans

COMMUNE DE ADRIERS

COMMUNE DE LATHUS-SAINT-RÉMY

COMMUNE DE BUSSIÈRE-POITEVINE



LÉGENDE			
SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	ÉOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	-
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

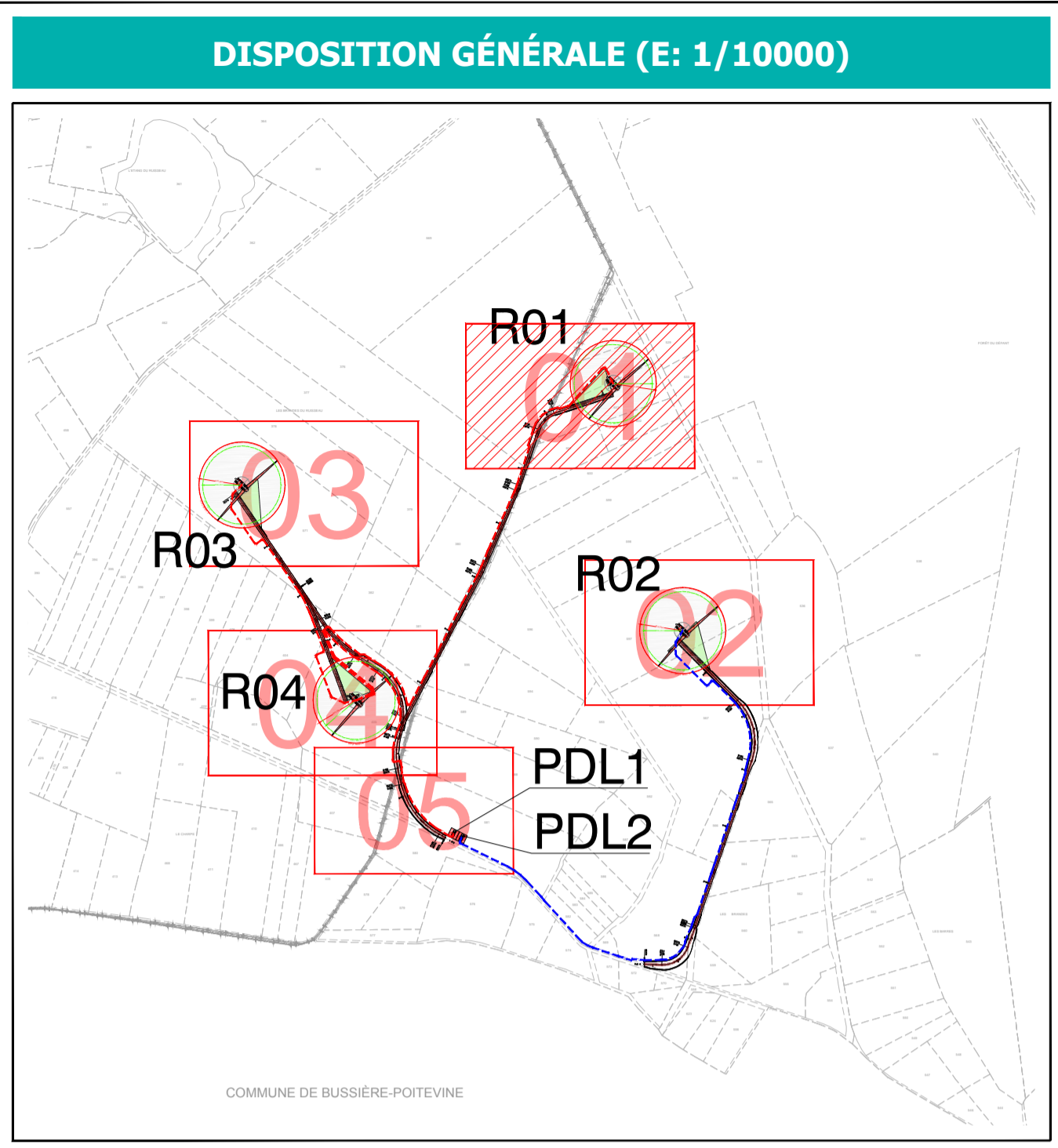
Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
 Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France
 Classe de projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
 Collection: **PLANS RÉGLEMENTAIRES**
 Titre: **PLAN DE MASSE**
 Sous-titre: **GÉNÉRAL**

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

Échelle: **A0 1:5000** Format: **A0** Réduction: **Autres**

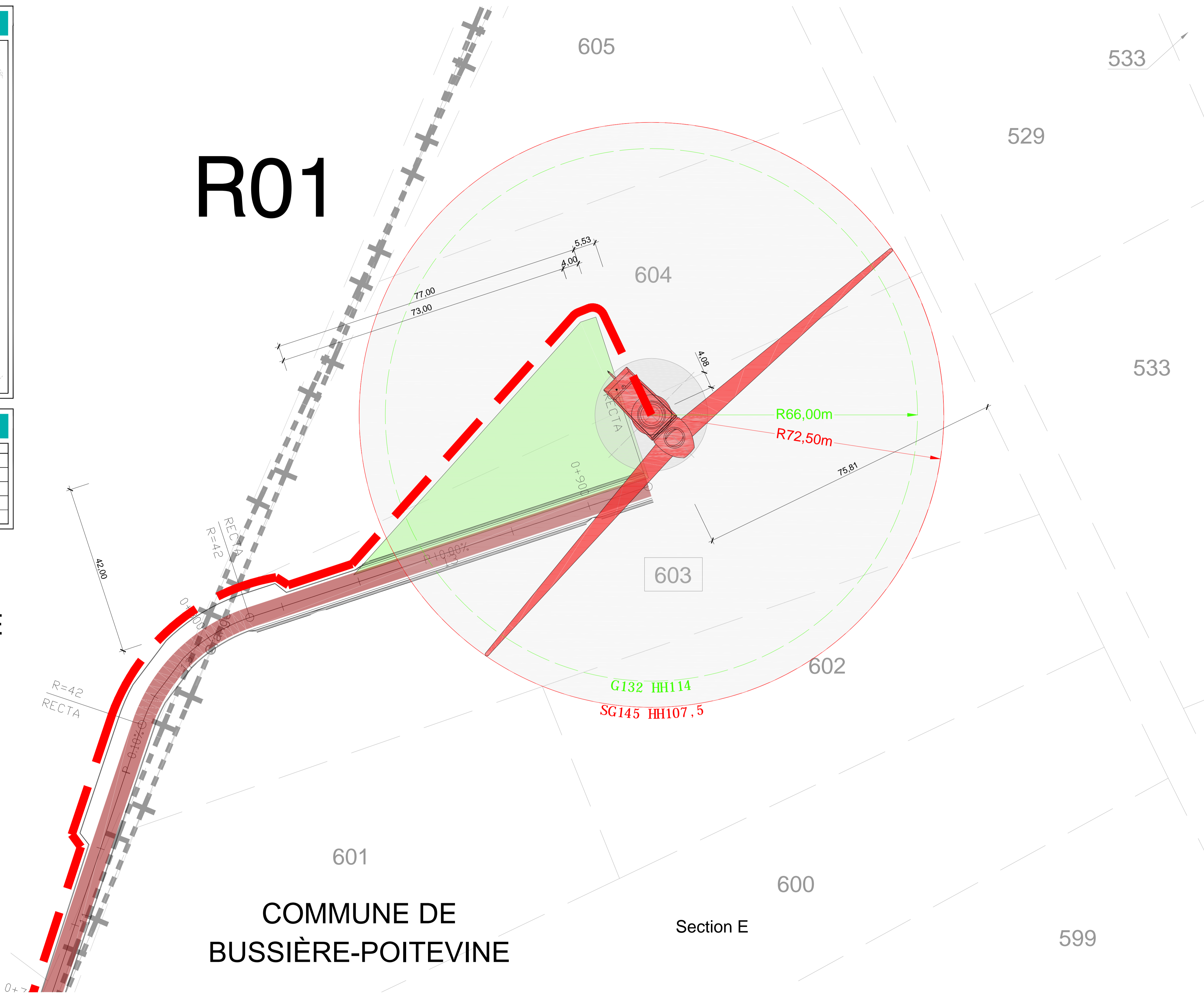
Cod. 1: **R181-13 7°** Cod. 2: **SG-REN-RMT-PG-01-R01**

Rev. 01 Date: **06-08-18** Proj. A.I.C. Dessiné: X.B.A. Vérifié: N.L.J. Feuille: **02** de **18**



LÉGENDE

SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	ÉOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		



COMMUNE DE ADRIERS

COMMUNE DE BUSSIÈRE-POITEVINE

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

Echelles:
A1 1:500 Format
A3 1:1000 Réduction
Autres

Cod. 1: **R181-13 7°**
Cod. 2:
Cod. 3: **SG-REN-RMT-PG-01-R01**

Format: **A3**

Rev. 01	Feuille: 03
Date 06-08-18	De: 18
Projeté A.I.C.	
Dessiné X.B.A.	
Vérifié N.L.J.	

Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France

Phase du projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
Collection: **PLANS RÉGLEMENTAIRES**

Titre: **PLAN DE MASSE**
Sous-titre: **ÉOLIENNE R01**

598

R02

597

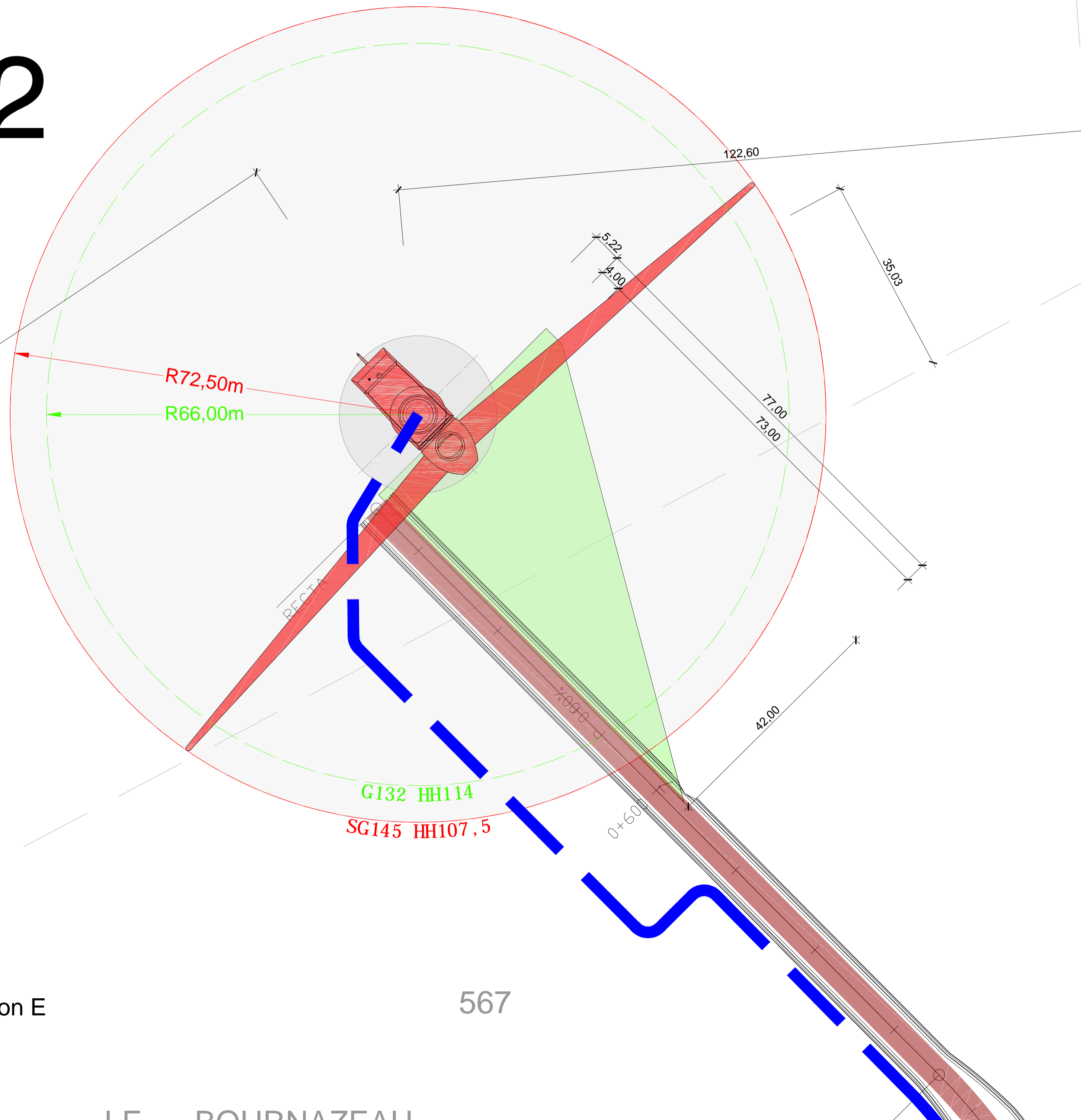
596

593

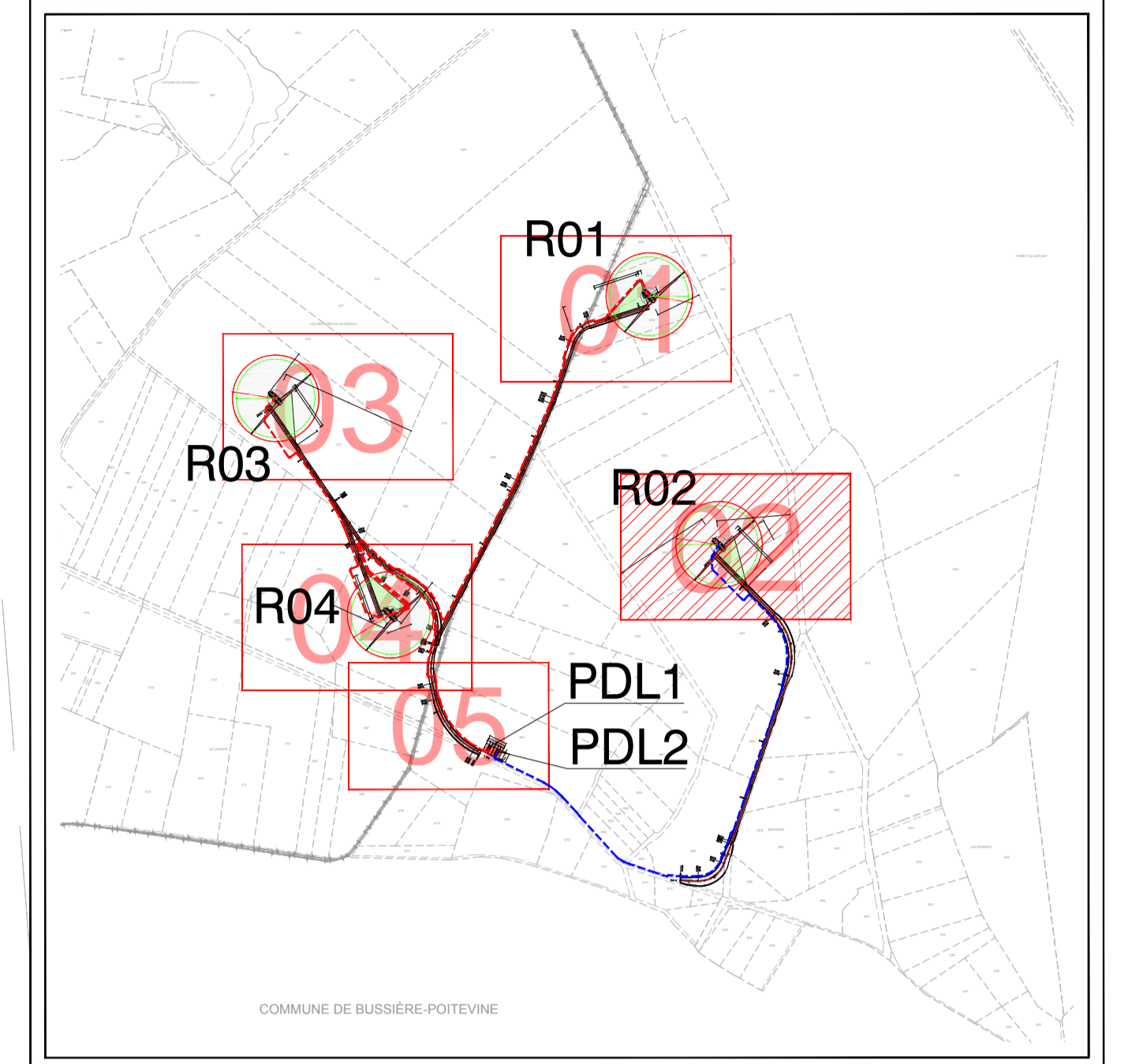
Section E

567

LE BOUDNAZEAU



DISPOSITION GÉNÉRALE (E: 1/10000)



LÉGENDE

SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	ÉOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		

COMMUNE DE BUSSIÈRE-POITEVINE

536

537

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

Echelles:
A1 1:500
A3 1:1000

Cod. 1: R181-13 7°
Cod. 2:
Cod. 3: SG-REN-RMT-PG-01-R01

Format: A3

Rev. 01
Date 06-08-18
Projeté A.I.C.
Dessiné X.B.A.
Vérifié N.L.J.

Feuille: 04
De: 18

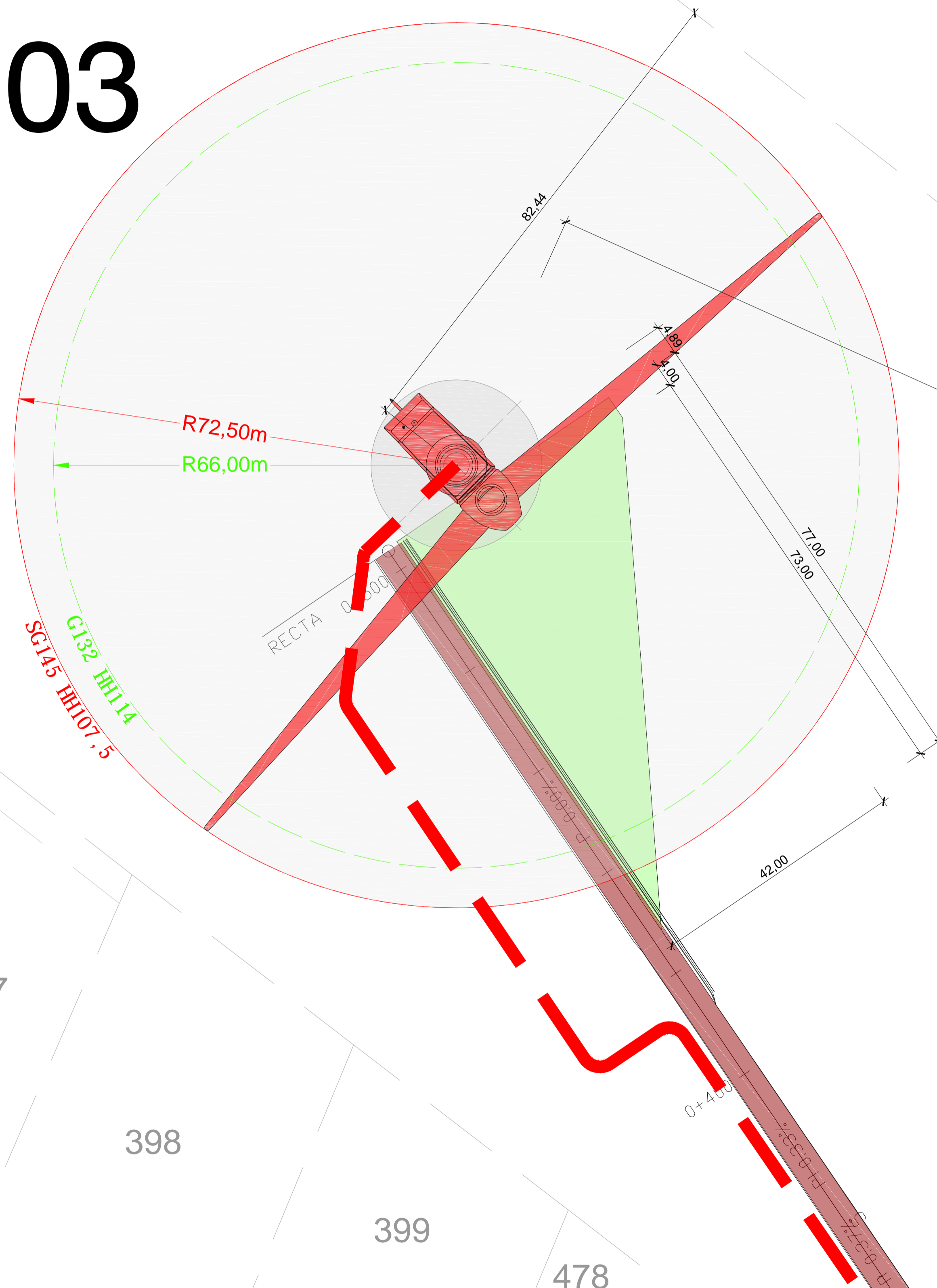
Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France

Phase du projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
PLANS RÉGLEMENTAIRES

Titre: **PLAN DE MASSE**
Sous-titre: **ÉOLIENNE R02**

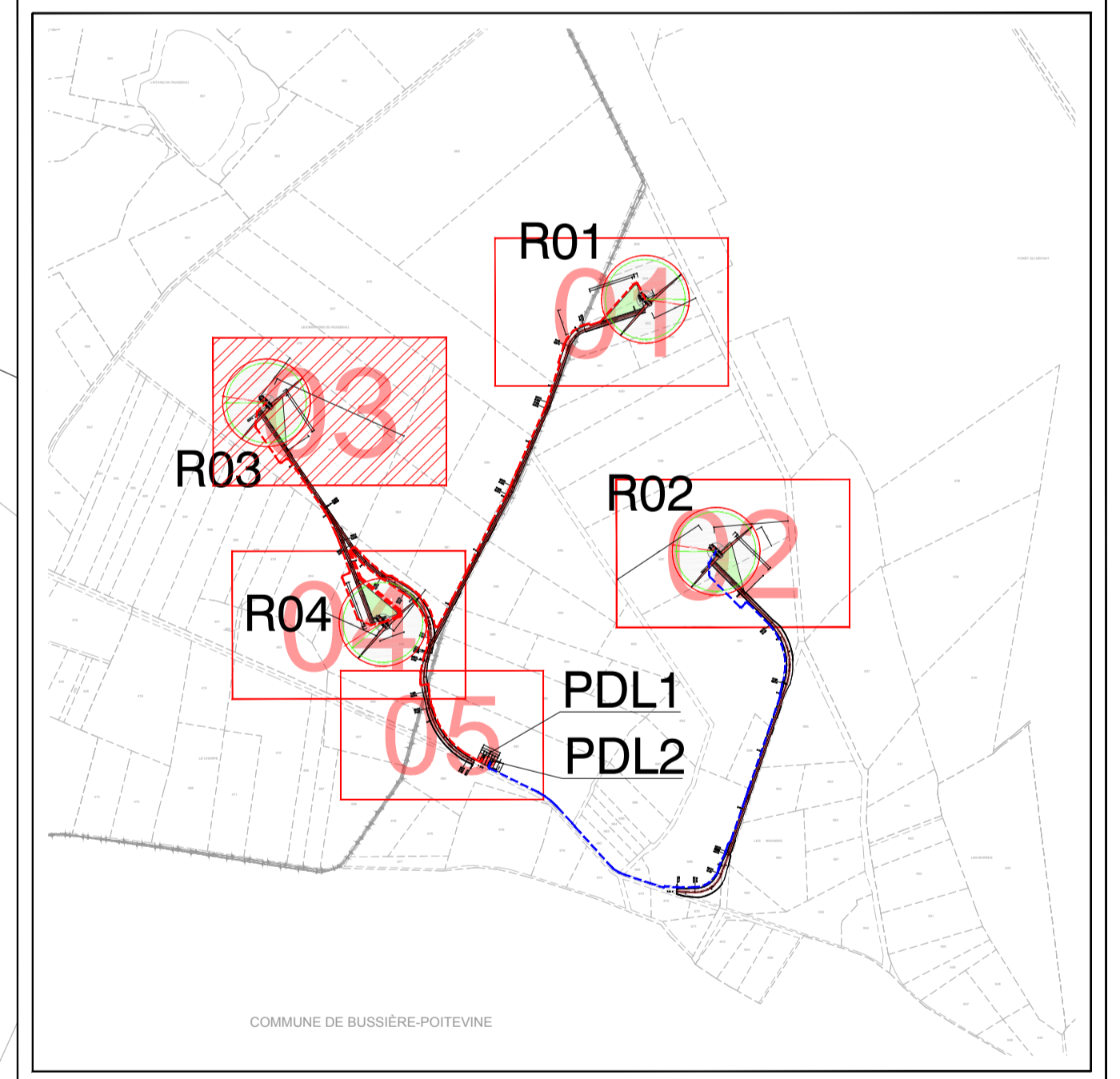
R03

Section D



COMMUNE DE ADRIERS

DISPOSITION GÉNÉRALE (E: 1/10000)



LÉGENDE

SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	ÉOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

Échelles:	Cod. 1:	Format:	Rev.:	Feuille:
A1 1:500	R181-13 7°	A3	01	05
A3 1:1000			Date 06-08-18	
	Cod. 2:		Projeté A.I.C.	
	Cod. 3:		Dessiné X.B.A.	
			Vérifié N.L.J.	

Projet:	PARC ÉOLIEN LE RENARD Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France
Phase du projet:	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
Collection:	PLANS RÉGLEMENTAIRES
Titre:	PLAN DE MASSE
Sous-titre:	ÉOLIENNE R03

405
COMMUNE DE
ADRIERS

COMMUNE DE
BUSSIÈRE-POITEVINE

588

406

Section D

Bussière-Poitevine

Section E

PDL1
PDL2

581

407

Route

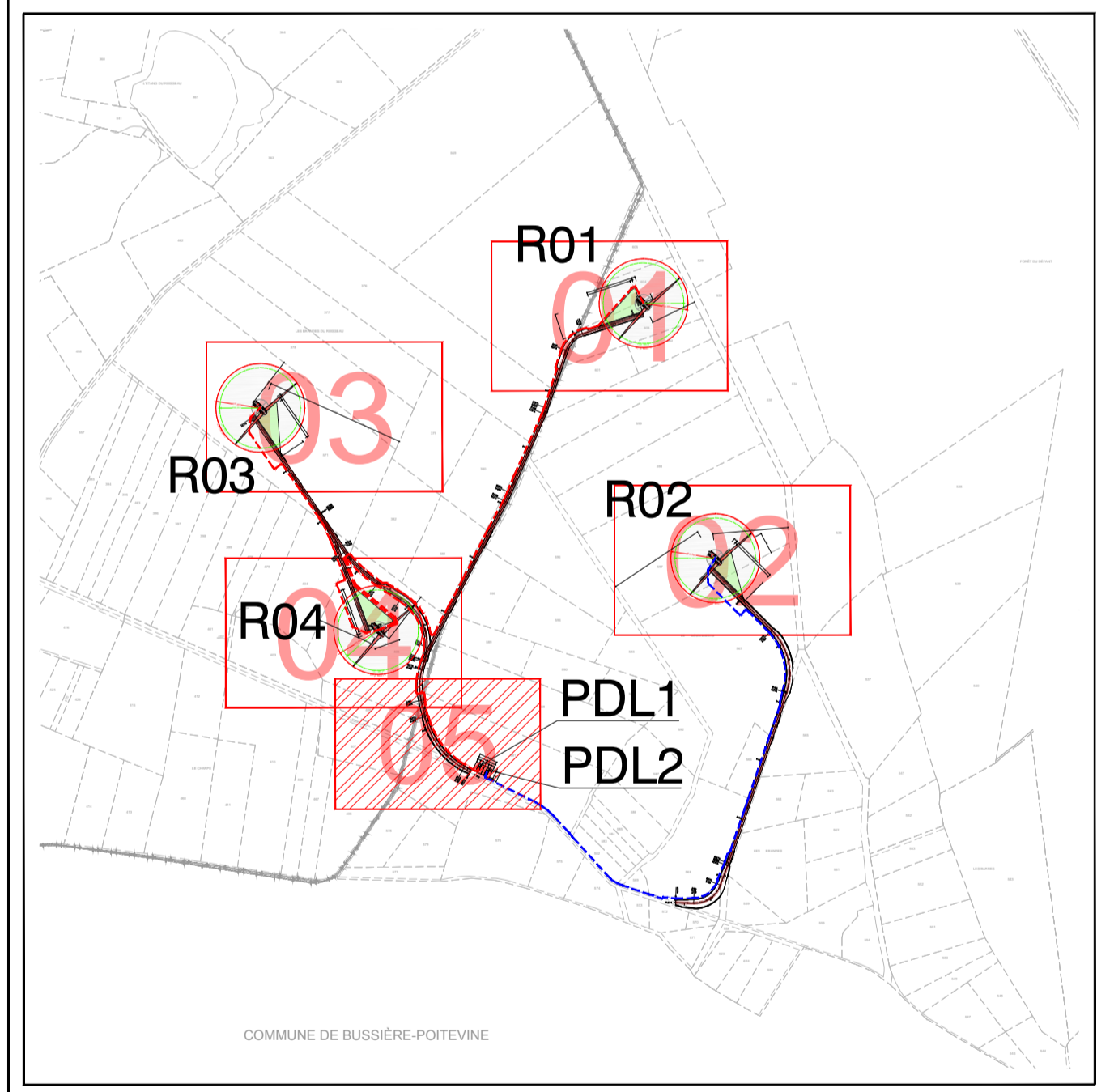
580

408

578

576

DISPOSITION GÉNÉRALE (E: 1/10000)



LÉGENDE

SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	ÉOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

Echelles:
A1 1:350
A3 1:700

Cod. 1: R181-13 7°
Cod. 2:
Cod. 3: SG-REN-RMT-PG-01-R01

Format: A3


Rev. 01
Date 06-08-18
Projeté A.I.C.
Dessiné X.B.A.
Vérifié N.L.J.

Feuille: 07
De: 18

Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France

Phase du projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
PLANS RÉGLEMENTAIRES

Titre: **PLAN DE MASSE**
POSTES DE LIVRAISON




LÉGENDE			
SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	EOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHÉMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		BUFFER

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Description
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	-
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
 Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France
 Classe de projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
 Collection: **PLANS RÉGLEMENTAIRES**
 Titre: **PLAN 1/2500**
 Sous-titre:

		Format: A0 Réducteur: 1:2500 Autres:	Cod. 1: R181-13 7° Cod. 2: Cod. 3: SG-REN-RMT-PG-01-R01	Rev. 01 Date: 06-08-18 Projeté: A.I.C. Dessiné: X.B.A. Vérifié: N.L.J.	Feuille: 08 De: 18
		SIEMENS Gamesa RENEWABLE ENERGY			




LÉGENDE			
SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	EOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Vérifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	-
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
 Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France
 Phase de projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
 Collection: **PLANS RÉGLEMENTAIRES**
 Titre: **PLAN 1/1000**
 Sous-titre:

		Echelle: A0 1:1000 Format: A0 Réduction: Autres:	Cod. 1: D181-15-2 I 9 Cod. 2: Cod. 3: SG-REN-RMT-PG-01-R01	Rev. 01 Date: 06-08-18 Projeté: A.I.C. Dessiné: X.B.A. Vérifié: N.L.J.	Feuille: 09 De: 18
--	--	--	--	--	-------------------------------------



LÉGENDE			
SIMBOLE	DESCRIPTION	SIMBOLE	DESCRIPTION
	EOLIENNE		POSTE DE LIVRAISON
	TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°1		TRACÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE N°2
	PDL PLATEFORME		PLATEFORME
	LIMITE PARCELLAIRE		CHEMIN À CRÉER
	LIMITE COMMUNALE		

Rev.	Date	Projeté	Dessiné	Véifié	Approuvé	Modification
00	13-07-18	A.I.C.	S.M.B.	N.L.J.	A.I.C.	-
01	06-08-18	A.I.C.	X.B.A.	N.L.J.	A.I.C.	Modification du circuit 2

Projet: **PARC ÉOLIEN LE RENARD**
 Communes de Adriers et Bussière-Poitevine - France
 Phase de projet: **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
 Collection: **PLANS RÉGLEMENTAIRES**
 Titre: **PLAN 1/1000**
 Sous-titre:

		Rev. 01 Date 06-08-18 Projeté A.I.C. Dessiné X.B.A. Véifié N.L.J.	Feuille 10 De 18
Echelle: A0 1:1000 Format: A0 Autres:	Cod. 1: D181-15-219 Cod. 2: Cod. 3: SG-REN-RMT-PG-01-R01	Format: A0	